



15ème législature

Question N° : 19212	De Mme Jacqueline Maquet (La République en Marche - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >justice	Tête d'analyse >Tribunaux pour enfants	Analyse > Tribunaux pour enfants.
Question publiée au JO le : 30/04/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 19/11/2019 Date de renouvellement : 09/11/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fonctionnement des tribunaux pour enfants dans le ressort de la cour d'appel de Douai. Elle souhaiterait connaître le nombre de dossiers suivis dans chaque tribunal pour enfants, l'effectif théorique requis pour chaque tribunal pour enfants ainsi que le nombre de magistrats et de greffiers réellement affectés. Elle souhaiterait également connaître la justification des éventuels écarts par rapport à l'effectif théorique.